

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/11/160

Objet : 160 - Marché n° VN25040B - Réfection des couvertures de la salle André Hubert Bérard et du Magasin des Services Techniques "

Lot 2 la réfection de la couverture de la Salle André Hubert Bérard (tennis de table) de Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société DROULLON,

Décide

- De signer le marché N° VN25040B « Réfection des couvertures de la salle André Hubert Bérard et du Magasin des Services Techniques » **Lot 2 la réfection de la couverture de la Salle André Hubert Bérard (tennis de table) de Vire Normandie** avec la société DROULLON, domiciliée au 21 Rue de l'ancien lavoir-Truttemer Le Grand 14500 Vire Normandie

MONTANT TOTAL HT DES PRESTATIONS : 114 461,58 €

Fait à Vire Normandie, le 14 novembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251201-160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025
Publication : 01/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2025/11/160 du 14 novembre 2025

